

Milly-la-Forêt, le 18 septembre 2024,

**CONVOCATION ELECTRONIQUE
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués au Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Mardi 24 septembre 2024 à 18h30
Au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées
23, Rue de la Chapelle Saint-Blaise
91490 Milly-la-Forêt

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, je vous invite à vous rapprocher de l'un des délégués suppléants représentant votre collectivité pour siéger au conseil ou bien formaliser un pouvoir.

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015/PREF/DRCL-119 du 19 février 2015, la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ainsi que les règles en matière de représentation ayant évolué, je vous demande de bien vouloir porter attention aux règles suivantes :

- Conformément à l'article L. 5211-6 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.
- Lorsqu'une commune de moins de 1 000 habitants n'a qu'un seul conseiller communautaire, ce qui est le cas au sein de la CC2V, le conseiller communautaire est, sauf démission, le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le maire, et le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le premier adjoint.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 mai 2024
- 2 - Installation du maire de Maisse et nombre d'élus au conseil communautaire
- 3 - Reversement aux communes de la part salariale de la DGF
- 4 - Stratégie de protection de la ressource en eau
- 5 - Convention avec le Parc Naturel Régional du Gatinais pour la mission d'animation agricole
- 6 - Tarification du stage jeunesse d'octobre
- 7 - Désignation d'un délégué Suppléant de Gironville sur Essonne auprès du SIARCE
- 8 - Modification des statuts du SIEGIF
- 9 - DM n°2 budget principal
- 10 - DM n°1 budgets annexes M49 de l'eau et de l'assainissement
- 11- Convention de partenariat avec le PNR pour le service public de rénovation de l'habitat 2025-2027

Le Président,



Pascal SIMONNOT

Transmise aux Communes membres pour affichage le 18/09/2024

Et affichée le